

115 Rue Bossuet
mail : association@calaispourleclimat.fr
<https://calaispourleclimat.fr/>

à

Madame la Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers
communautaires de Grand Calais Terres & Mers

Objet : PCAET de GCT&M Remarques, propositions et demandes de l'association de protection et d'amélioration de l'environnement Citoyennes et Citoyens du Calais pour le Climat (Les 4C)

Madame la Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communautaires de Grand Calais
Terres & Mers

Citoyennes et Citoyens du Calais pour le Climat (Les 4C) est une association de type loi 1901 de protection et d'amélioration de l'environnement reconnue d'intérêt général. Sa mission est de favoriser, accélérer la prise en compte (lutte préventive, adaptation) du changement climatique au niveau local, par la co-construction avec l'ensemble des habitants d'un territoire plus écologique, plus solidaire, plus économe et plus démocratique en promouvant, favorisant, défendant sa transition écologique et énergétique, la protection et l'amélioration de la qualité de son environnement, des équilibres fondamentaux de la biosphère et de la biodiversité, un urbanisme soutenable et une gestion économe de l'espace, son aménagement harmonieux et équilibré, la diminution des déplacements, le développement des modes de transport doux et alternatifs à la voiture, la gestion et la diminution des déchets, la lutte contre toutes les formes de pollution et de nuisances, la protection du territoire contre les risques majeurs, la sécurité sanitaire et alimentaire du territoire,, la résilience du territoire face aux conséquences du changement climatique

Dans ce cadre, afin de renforcer et consolider le plan climat de Grand Calais terres & Mers mis au débat public, vous trouverez ci-dessous ses observations, propositions et requêtes.

Notre territoire est l'un des premiers en Europe menacé par les risques liés au dérèglement climatique.. Le Plan Climat Territorial, à travers une démarche qui doit être collective, est l'outil fondamental pour l'adapter et l'armer face à ces risques, pour contribuer à l'atténuation des causes de ce dérèglement et de ses risques liés en étant exemplaire, moteur et fédérateur, pour l'avenir de ses habitants et de ses entreprises.

Une mobilisation citoyennes et une gouvernance insuffisantes.

Il faut regretter que la démarche, d'information autour de ce plan climat, de concertation, de mobilisation ait été aussi faible, voire même inexistante.

Alors que la délibération de déclaration d'intention d'élaboration de ce plan, adoptée par le conseil communautaire, nous annonçait que le prestataire chargé de son élaboration allait mettre en œuvre des outils d'animation participatifs, des ateliers de co-construction, des réunions publiques, des événements, une plate-forme collaborative, des appels à projets etc., nous ne pouvons que constater que rien de tout cela n'a été réalisé, hormis quatre réunions techniques en près de quatre ans (!), complètement fermées au public avec quelques acteurs du territoire, sans aucune mobilisation, sensibilisation de la population, communication, etc..

La lecture du projet nous précise que la stratégie du plan climat a été définie lors d'un séminaire le 17 septembre 2019 avec seulement une vingtaine de personnes participantes, dont douze élus représentant uniquement 8 communes de GCT&M, sans concertation, sensibilisation de la population, des autres communes, élus, acteurs locaux ...

Le plan d'actions a été « co-construit » avec uniquement les agents de la CA Grand Calais Terres et Mer et quelques acteurs du territoire (acteurs publics, associations, bailleurs, entreprises, universités,...) Seulement une cinquantaine de personnes ont participé aux échanges et proposé des actions concrètes. Sans aucune instance de gouvernance, groupes de travail thématiques etc... identifiés pour l'élaboration de ce plan climat, les actions proposées en bonne et due forme par les 4C ont disparu du plan d'actions.

Le conseil de développement quant à lui, que nous avons tenté de contacter à plusieurs reprises sans succès, n'a absolument pas joué son rôle d'instance citoyenne susceptible d'impliquer au mieux les habitants afin qu'ils s'approprient notamment les enjeux environnementaux de notre territoire pour ce plan. Son avis et ses propositions ne figurent pas dans les éléments du dossier présenté.

Nous vous demandons si ce conseil de développement a été consulté, **quels avis et propositions** il a portés, **quelles réponses Grand Calais** lui a apportées, comment ce conseil de développement a joué son **rôle d'association de participation et d'information de la population** pour la construction de ce plan climat ?

Quatre réunions restreintes, sans aucune participation et sensibilisation réelles de la population, de l'ensemble des acteurs locaux, notamment des agriculteurs, avec uniquement la sensibilisation et la participation d'une douzaine d'élus alors que notre agglomération compte 57 conseillers communautaires et 288 conseillers municipaux, une action du conseil de développement fantomatique : est-ce responsable ? **compte tenu des enjeux pour notre territoire de polder nous considérons cela comme largement insuffisant.**

Consulté sur cette question de la participation citoyenne, les services de la **Commission nationale du débat public** nous ont informé qu'ils estimaient que la non-mise en œuvre des dispositions de concertation prévues dans la déclaration d'intention fait grief quant à la **légalité de la décision d'approbation du PCAET** et que cela constituait donc une source possible de recours contentieux sur cette décision.

Afin de sécuriser ce projet, de le rendre plus efficace, nous vous demandons, tant pour l'approbation de ce plan, que pour son suivi et ses prochaines évolutions, comme vous le demandent aussi la Région et l'État, d'**engager une mobilisation, concertation citoyennes**

ainsi qu' une **gouvernance plus participative et démocratique pour la co-construction et le suivi de la feuille de route que doit être ce Plan Climat**, pour l'adaptation, la résilience, la lutte contre le dérèglement climatique et les risques associés sur notre territoire, la santé de ses habitants.

Pour cela nous vous demandons :

- De mettre tout en œuvre pour que le **conseil de développement soit clairement identifié** et qu'il puisse jouer pleinement son rôle pour l'ensemble des politiques publiques, particulièrement le projet de territoire, le plan local d'urbanisme, le plan de mobilité, le programme local de l'habitat, le projet alimentaire territoriale de Grand Calais terres & Mers
- La création, le développement, l'identification, dès maintenant, **des équipes techniques suffisantes et des équipes de gouvernance** composées d'élus·e·s chargé·e·s du suivi et de l'évolution de ce plan climat, incluant notamment dans leur structuration et fonctionnement la participation citoyenne et la démocratie participative. Pour cela, par exemple, un Comité d'Objectifs et d'Orientation, composé de membres regroupés en plusieurs collèges (Collectivités, Partenaires, Entreprises, Société civile) pourrait être créé. Plusieurs groupes de travail techniques, associant également des représentants d'associations, pourraient mis en place afin d'approfondir les thématiques telles que : l'adaptation au changement climatique, l'alimentation, l'autonomie énergétique, la mobilisation et l'accompagnement des communes, l'équité sociale.
- La mise en place d'**une charte d'engagement des partenaires** leur permettant à différents niveaux d'adhérer et d'agir pour la transition écologique du territoire (Exemple : premier niveau « j'adhère » permettant aux signataires d'intégrer le réseau des partenaires, et d'être ainsi informé de l'actualité, le second niveau, « j'agis », chaque partenaire élaborerait un plan d'actions basé sur les différents axes thématiques du plan climat, le troisième niveau correspondrait à un engagement sur des objectifs chiffrés des communes, bailleurs, établissements publics, entreprises qui se seraient ainsi engagés..
- La création d'**une plate forme internet participative spécifique dédiée au suivi et à l'évolution de ce plan climat**, permettant notamment aux citoyennes et citoyens de formuler leurs propositions, réflexions et avis sur l'efficacité, les améliorations, les compléments à apporter à ce plan climat. Cette plate-forme comprenant, notamment, un tableau de bord permettant à tous les acteurs locaux, citoyennes et citoyens, de suivre au jour le jour l'évolution de chaque action à travers ses indicateurs associés.

La Boussole de la résilience

Comme nous vous l'avions déjà proposé en 2020, afin d'aider notre agglomération à organiser une sensibilisation et la démocratie participative autour de la lutte contre le changement climatique, de l'adaptation du territoire à ce changement climatique et ses conséquences, les 4C vous proposent d'adopter l'outil d'intelligence collective qu' est « la Boussole de la résilience » conçue et accompagné par le **CEntre de Ressource du Développement Durable** (CERDD, Loos-en-Gohelle) pour questionner, évaluer et augmenter la dynamique de résilience du territoire.

Cet outil d'accompagnement, que nous vous demandons d'inscrire comme une action du plan climat, permettrait d'adopter une méthodologie de réflexion et d'action sous l'angle de la résilience de toutes les politiques publiques, démarches, projets, actions existantes ou à construire sur Grand Calais, pour accompagner la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des projets de territoire en permettant d'y intégrer toutes les composantes du développement

soutenable et de la résilience (Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat pour évoluer vers un Plan Climat encore plus résilient et protecteur, Projet Alimentaire Territorial, Plan local d'urbanisme intercommunal, plan des mobilités, programme local de l'habitat, zones d'aménagement concerté, etc...)

Liens utiles vers la boussole de la résilience CERDD

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/boussole-resilience-adaptation-territoires-mode-emploi-du>

A travers cette mobilisation collective des citoyennes, citoyens, acteurs locaux et cette gouvernance, que nous vous demandons de construire dès que possible, nous vous proposons de réfléchir et d'agir particulièrement sur les thématiques et propositions suivantes.

Nécessite d'un plan climat à l'échelle du Pays du Calais et d'un Schéma de cohérence territoriale valant plan climat

Le plan climat est un outil de planification, stratégique et opérationnel qui permet à la collectivité d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur son territoire. Il définit ses objectifs en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter ainsi que le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique, de prévenir et réduire les émissions de polluants atmosphériques, de maîtriser la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses ...

Pour plus d'efficacité de ces politiques publiques locales, une réflexion, une stratégie et des actions à l'échelle du pays du Calais sont indispensables. On ne peut imaginer en effet une alimentation locale, une eau potable locale (protection champs captants), une réduction de l'artificialisation des sols, un plan de déplacements, ou encore une énergie locale (éolienne notamment), suffisantes pour Grand Calais sans actions, concertations, collaborations, complémentarités et mutualisations avec l'ensemble de son bassin de vie et d'emploi constitué notamment des communautés de communes du Pays d'Opale et de la région d'Audruicq.

Pour cela, nous demandons à Grand Calais Terres & Mer d'engager les démarches et rapprochements nécessaires afin qu'un **plan climat à l'échelle du pays du Calais** puisse émerger le plus rapidement possible dans l'optique notamment d'une gestion mutualisée donc plus performante de ce plan climat, d'objectifs mis en communs donc plus efficaces

Le schéma de cohérence territoriale du Pays du Calais est aussi un levier majeur pour l'action sur le climat, la protection de notre environnement, de notre santé. Il sera révisé au plus tard en janvier 2026 et devra intégrer les nouveaux objectifs nationaux et régionaux en matière de climat et d'environnement. Nous vous demandons que les démarches précédemment évoquées aboutissent également à un projet d'élaboration d'un **schéma de cohérence territorial du Calais tenant lieu de plan climat** (SCOT - air énergie climat) Outre le gain en cohérence et efficacité de cette mutualisation de la réflexion, des stratégies adoptées et des actions engagées, ce serait aussi un gain et une plus-value en matière de budgets intercommunaux.

Pour la bonne gestion prévisionnelle du territoire, pour le suivi, la cohérence entre elles de

l'ensemble des politiques publiques d'aménagement et de développement territorial portées, pour une aide à la décision encore plus performante, l'organisation et la structuration d'**une agence d'urbanisme et de développement durable du Calaisis** à partir des personnels déjà existants dédiés à ces domaines, mériterait d'être mise en place. Outre la cohérence entre toutes les actions d'aménagement du territoire une telle structure permettrait un lien réel entre aménagements durables et économie, un accompagnement et une conduite plus efficace des différents bureaux d'études chargés d'accompagner la collectivité dans la construction et le suivi de son projet de territoire. C'est ce que nous vous demandons.

A cet égard il faut noter que la région considère aussi que le succès de la mise en œuvre du plan climat reposera sur l'animation et la mobilisation des acteurs du territoire et sur la capacité à mener à bien les actions en estimant que ce travail nécessitera d'affecter des moyens humains à la mise en œuvre du plan climat et de les maintenir sur le long terme.

Un plan climat qui devrait être la feuille de route du projet de territoire

Le plan climat devrait être la colonne vertébrale de l'ensemble des politiques publiques du territoire en donnant les orientations fondamentales des outils stratégiques de développement durable que sont le projet de territoire, le projet alimentaire territorial, le plan des mobilités, le programme local de l'habitat, le plan local d'urbanisme intercommunal, les opérations d'aménagement, etc...

Les observations développées plus en détail ci-dessous soulignent qu'il ne pourra jouer réellement ce rôle ou trop insuffisamment. Pour que cela puisse être le cas, nous vous demandons, avant approbation, de le préciser et le compléter en prenant en compte les observations et propositions qui suivent. Pour les mesures qui ne pourraient être complétées dans l'immédiat, de tout mettre en œuvre afin qu'elles le soient le plus rapidement possible à travers le dispositif de suivi et dévolution de ce plan climat de GCT&M

Un manque d'objectifs et d'actions clairs, quantifiables, budgétés et programmés dans le temps

De manière générale il faut constater que les indicateurs chiffrés de suivi dans le temps des objectifs stratégiques et des actions, notamment en terme de financement, sont insuffisants ou trop vagues. Nous vous demandons de les compléter.

Diagnostic :

L'estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre laisse apparaître notamment la contribution du transport routier et du résidentiel proportionnellement plus importante pour GCT&M que pour la région. Toutefois **l'analyse de la possibilités de réduction de ces gaz à effet de serre** dans tous les domaines d'analyse (résidentiel, tertiaire, transports routiers, autres transports, ..) n'apparaît pas. Ce manquement est préjudiciable à l'analyse sur les améliorations qui pourrait être apportée en la matière sur le territoire (Diminution des besoins de déplacement, transition énergétique du port et des transports de marchandises, développement des déplacements doux etc ..) Avant l'approbation définitive de ce plan climat **nous demandons que cette analyse soit réalisée**, qu'une stratégie de diminution soit

clairement définie, des actions quantifiables planifiées et budgétées pour l'atteinte des résultats attendus.

Idem pour l'analyse des potentiels de réduction des émissions territoriales de polluants atmosphériques par secteur qui n'est ni quantifiée ni planifiée réellement. Les pistes données par ATMO doivent être développées pour cela.

L'estimation des **possibilités de développement de la séquestration nette de dioxyde de carbone**, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres est insuffisante. Avant l'approbation définitive de ce plan climat **nous demandons que cette analyse soit complétée**, qu'une stratégie de développement soit clairement définie localement et des actions quantifiables, telles le plan de boisement, l'arrêt des destructions d'arbres et la protection des arbres existants ou l'arrêt de l'artificialisation soient planifiées et budgétées pour l'atteinte des résultats attendus.

Les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires ne sont pas estimés. Avant l'approbation définitive de ce plan climat **nous demandons que cette analyse soit réalisée**, qu'une stratégie de développement soit clairement définie localement, des actions quantifiables planifiées et budgétées pour l'atteinte des résultats attendus.

Le potentiel de réduction de la consommation énergétique finale du territoire n'est pas analysé. Avant l'approbation définitive de ce plan climat **nous demandons que cette analyse soit réalisée**, qu'une stratégie de développement soit clairement définie localement, des actions quantifiables planifiées et budgétées pour l'atteinte des résultats attendus.

Hormis l'insuffisance du réseau RTE pour le développement des énergies renouvelables, aucun enjeu n'est clairement défini, et aucune analyse d'options de développement de la distribution d'énergie sur les territoire ne sont présentés. Avant l'approbation définitive de ce plan climat **nous demandons que cette analyse soit réalisée**, qu'une stratégie de développement soit clairement définie localement, que des actions quantifiables planifiées et budgétées pour l'atteinte des résultats attendus .

L'état de la production des énergies renouvelables sur le territoire semble incomplet. La production d'énergie éolienne par exemple n'est pas évaluée alors qu'au moins le site d'euro-tunnel dispose de tels dispositifs.

L'estimation du potentiel de développement des énergies renouvelables, pour l'éolien notamment, ne prend pas en compte les potentiels sur les communes de Peuplingue, Bonningue les Calais, Pihen les Guines St Tricat... Le potentiel du petit éolien est ignoré. Aucune donnée n'est présentée sur le potentiel de stockage énergétique. Dans le contexte actuel de développement des énergies renouvelables, le stockage de l'énergie améliore l'efficacité énergétique et favorise l'insertion des énergies renouvelables variables. Elle apporte aussi sécurité et flexibilité aux réseaux. ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique. Avant l'approbation définitive de ce plan climat **nous demandons que ces analyses soient réalisées**, qu'une stratégie de développement soit clairement définie localement, des actions quantifiables planifiées et budgétées pour l'atteinte des résultats attendus .

Objectifs stratégiques et opérationnels :

La stratégie semble se résumer au chapitre 3,2 page 48 du document : **si c'est le cas c'est une catastrophe pour notre territoire**, l'un de premiers en Europe menacés par les risques liés au dérèglement climatique. Cette stratégie devrait définir concrètement et clairement les axes choisis en matière de développement des énergies renouvelables, création et renforcement de puits de carbone, de diminution des gaz à effet de serre et de la pollution, de protection et d'adaptation du territoire etc ... pour atteindre les objectifs chiffrés présentés dans l'ensemble du document ... Ce n'est pas le cas. A titre d'exemple on peut évoquer le photovoltaïque : objectifs à 2050 546 Gwh (Pas d'objectifs à 2026 et 2030 ...) quelle est la stratégie pour atteindre cet objectif aux échéances légales ? C'est encore plus marqué pour l'éolien, énergie locale à qui le diagnostic attribue possiblement 20 % du gain d'autonomie énergétique du territoire à 2050, et qui disparaît de la stratégie. Quelle stratégie pour le port, le ferroutage, etc ... ? combien de création de boisements, de préservations des terres agricoles et humides etc .. ? quelle adaptation du territoire ? Quelle diminution de la consommation énergétique ? Quelles perspectives équipement publics, privés etc ... ?

Le diagnostic nous indique par exemple concernant les particules PM10 et PM 2,5 que l'activité du port de Calais joue un rôle considérable dans la part des émissions du secteur autres transports sur la CA du Grand Calais et qu'elle est à l'origine de 95% des émissions du secteur autre transports .. la stratégie ne définit clairement aucune orientation et objectif pour favoriser la transition écologique du port (Électrification, nouveau carburant, nouvelle flotte, bonus écologique, alimentation Enr etc..)

Toujours en exemple, concernant l'adaptation du territoire au changement climatique, les stratégies pour développer une gestion durable des eaux pluviales, défendre et protéger le territoire contre la mer, accompagner les projets de conversion à l'agriculture biologique et d'agroforesterie, améliorer les performances énergétiques des bâtiments, améliorer et optimiser les installations du réseau d'assainissement et d'eau potable, développer les projets de rénovations, continuer la gestion écologique des espaces naturels et des espaces verts, encourager et développer la végétalisation des villes et la plantation d'arbres, sensibiliser au fonctionnement hydraulique du delta de l'Aa ne sont ni présentées ni traduites en actions alors que notre association a présenté plusieurs fiches en ce sens.

Cette stratégie du plan climat devrait être la colonne vertébrale de l'ensemble des politiques publiques du territoire en donnant les orientations fondamentales pour les outils de planifications stratégiques pour le développement durable que sont **le projet de territoire** (développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources), **le projet alimentaire territorial** (relocalisation de l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, soutien de l'installation d'agriculteurs, circuits courts et produits locaux dans les cantines) , **le plan des mobilités** (actions en matière de transport des personnes et des marchandises), **le programme local de l'habitat** (actions en matière d'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques) , **le plan local d'urbanisme intercommunal** (règles d'aménagement et d'utilisation des sols). **En renvoyant aux études spécifiques de ces plans la stratégie retenue ne joue pas ce rôle de colonne vertébrale pour la cohérence des politiques publiques locales.**

Comme le souligne la région des Hauts-de-France dans son avis il serait utile pour la bonne information des citoyennes et citoyens du territoire de présenter le **portrait décrivant le territoire tel qu'il sera à l'horizon 2050**, une fois cette stratégie mise en œuvre.

Avant de l'approuver, nous demandons à Grand Calais Terres & Mers de compléter et clarifier cette stratégie, **en suivant de près les préconisations du diagnostic, notamment en matière de production d'énergies renouvelables**, afin de lui faire tenir réellement ce rôle de colonne vertébrale du développement durable de notre territoire, de présenter le portrait de ce territoire à l'horizon 2050 une fois cette stratégie mise en œuvre .

Les **objectifs de renforcement du stockage de carbone** sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ne prévoient pas d'objectif de progression des massifs boisés mais plutôt une diminution par les prélèvements pour énergie durable. Pour que ce ne soit pas le cas, nous demandons à GCT&M à travers ce plan climat d'engager **un plan de création et de gestion des boisements de l'agglomération** au service de l'agriculture locale, du projet alimentaire, de l'environnement de la santé des habitants, de la biodiversité sur le territoire. A travers ce plan de boisement nous demandons à l'agglomération de **soutenir auprès de l'Etat la demande de notre association de compensation des coupes rases effectuées dans le cadre de la gestion de la frontière sur Grand Calais (50000 Arbres)**. **Le Plan Climat ne devrait pas ignorer la végétation existante, nous demandons aussi le renforcement, la définition d'un mode de protection des arbres (statut local, conditions d'abattage, classement d'arbres remarquables etc...)**

Les **objectifs chiffrés de maîtrise de la consommation d'énergie finale** ne sont pas fixés pour 2026 et 2030. Aucune différenciation n'est faite entre **transports routiers** et autres transports. Nous demandons que ces objectifs soient fixés, que cette différenciation soit réalisée notamment pour le **transport maritime** qui impacte particulièrement notre territoire et qu'une stratégie claire soit évaluée et définie pour la transition énergétique de ces secteurs. Cette stratégie devrait permettre notamment d'envisager la transition énergétique de la flotte maritime dans son ensemble.

Il faut noter à cet égard, pour renforcer cette demande, que le diagnostic précise clairement que le secteur des Transports Routiers est responsable de la majeure partie des émissions de NOx pour les villes de Coquelles et de Marck et d'un quart des émissions pour la ville de Calais. Les Autres Transports (en particulier **le transport maritime**) sont **à l'origine de plus de la moitié des émissions de Calais**. Ces trois communes sont traversées par l'autoroute A16 ainsi que les axes routiers desservant le terminal transmanche et le tunnel sous la Manche

Le diagnostic nous indique d'un côté que la **production d'énergie renouvelable** en 2016 s'élève à 106 GWh, soit 2,8 % de la consommation finale du territoire. La stratégie nous indique quant à elle un objectif de consommation Enr à 2015 de 32 % et 65 % en 2050 et un objectif de production d'énergies renouvelables 2030 453 GWh soit 15% de la consommation 1 212 GWh en 2050 soit 60% de la consommation. **Ces objectifs de production sont en deçà des objectifs nationaux de production qui sont respectivement 40% et 70 %**. **Aucun objectif à l'horizon 2026 net aucun objectif sur le potentiel d'énergie de récupération et de stockage ne sont fixés**. Nous demandons que ces objectifs soient fixés et mis en cohérence avec les objectifs nationaux.

Considérant que la mise en place d'un réseau de chaleur est une compétence de la commune (ou l'EPCI) et que le propriétaire du réseau décidera lui même le type de systèmes de production de chaleur mise en place, la livraison d'**énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur** est évoquée sans qu'aucun objectif ne soit fixé. En concertation

avec les commune, Calais notamment, et en accompagnement de ces communes nous demandons que des objectifs soient fixés, et qu'ils privilégient l'intégration d'ensembles collectifs dès après leur rénovation, ce qui n'est pas toujours le cas (cf îlot Mallet-Stevens). Où en est le réseau de chaleur envisagé au Fort-Nieulay ?

Idem pour le potentiel de **productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires** qui est présenté sans que des objectifs soient fixés.

Des objectifs de **réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration** sont fixés sans que les quelques actions présentées soient reprises clairement dans la plan d'action (Réduire les émissions du port de Calais, Électrification des navires, Recours aux modes de transports alternatifs, Renouvellement du parc de véhicules, Accompagner le renouvellement du parc de chaudières ...) nous demandons que ces objectifs de réduction de la pollution atmosphérique soient traduits réellement en actions programmées et quantifiables portées par GCT&M en partenariat avec les acteurs du territoire.

Un **inventaire des réseaux énergétiques** est présenté sans que des **objectifs d'évolution coordonnée** de ces réseaux soient évalués et proposés. Le réseau d'électricité est considéré sans enjeu en termes de développement des énergies renouvelables et n'y a pas de réseau d'hydrogène sur le territoire. La stratégie retenue indique que les réseaux devront évoluer en conséquence et s'adapter aux projets qui émergeront sur le territoire ... Nous vous demandons que des objectifs soient fixés en cohérence avec les projets de production d'énergie renouvelable nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan climat, notamment pour la desserte en matière d'énergie renouvelable des infrastructures territoriales d'échelle européenne que sont le port de Calais , le tunnel sous la manche et leurs filières.

La question de l'**adaptation du territoire au changement climatique** est abordée de façon globale et générale sans aller dans le détail (fonctionnement polder, digues et protections, etc ... Des exemples de stratégie d'adaptation sont présentées mais aucune stratégie claire n'est choisie, seulement quelques axes très vagues sont proposés :

- Défendre et protéger le territoire contre la mer ;
- Développer une gestion durable des eaux pluviales ;
- Accompagner les projets de conversion à l'agriculture biologique et d'agroforesterie
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments
- Améliorer et optimiser les installations du réseau d'assainissement et d'eau potable ;
- Développer les projets de rénovations ;
- Continuer la gestion écologique des espaces naturels et des espaces verts ;
- Encourager et développer la végétalisation des villes et la plantation d'arbres ;
- Sensibilisation au fonctionnement hydraulique du delta de l'Aa

Comme le souligne le préfet de région dans ses observations, les risques liés aux biens immobiliers, aux infrastructures, ainsi que les risques pour les industriels apparaissent insuffisamment.

Notre territoire est l'un de premiers en Europe menacé par les risques liés au dérèglement climatique. **Pour la sécurité de tous, nous vous demandons que cette partie de la stratégie du plan climat soit revue et complétée avant approbation** pour prendre en compte cette situation et y faire face résolument.

Des orientations, objectifs chiffrés, programmes d'actions clairs concernant la protection et développement du système d'évacuation à la mer des eaux de ruissellement qu'est le réseau de waterings du polder, l'alimentation sécurisée en énergie renouvelable de ce système d'évacuation, la diminution de la production de ces eaux de ruissellement qu'elles soient agricoles ou urbaines, la desimperméabilisation et renaturation du territoire, la sanctuarisation de ses zones humides, l'arrêt de l'augmentation de la population et des biens soumis au risque de submersion marine, l'arrêt de l'étalement urbain devraient être les axes majeurs et fondamentaux de cette politique d'adaptation du territoire au changement climatique à traduire dans toutes les autres politiques publiques portées par Grand Calais (Projet de territoire, Plan local d'urbanisme, Plan de mobilité, Plan local de l'habitat, Projet alimentaire territorial,..)

Notre territoire dispose de secteur déjà urbanisés en dehors du Polder, cet atout ne doit pas être négligé pour sa résilience et son avenir.

Programme d'actions :

Globalement le projet de plan aboutit à environ **162 actions dont 49 déjà réalisées—ou présentées comme engagées, et 48 consistant en des études** qui devraient soit être les outils de construction et de traduction de ce plan climat (REV3, COTenr ..) , soit en être les chevilles ouvrières (plan local d'urbanisme intercommunal, projet alimentaire territorial, plan de déplacements urbains, Plan local de l'habitat, ...) et seulement **37 actions portées par Grand Calais**, ce qui est nettement insuffisant pour notre territoire .

Amélioration de l'efficacité énergétique :

Nous vous demandons que des objectifs chiffrés et une programmation dans le temps d'atteinte de résultats et des moyens accordés soient clairement fixés pour les actions suivantes programmées par le plan :

- La sensibilisation des habitants et des salariés aux réductions d'énergies, le sensibilisation du personnel de la ville de Calais et de Grand Calais Terres et Mers, du personnel et des étudiants ULCO
- Appartement pédagogique maîtrise de l'énergie
- Détection et accompagnement des familles en situation de précarité énergétique
- Application du décret tertiaire à l'ensemble des bâtiments de la Communauté d'Agglomération réduire la consommation énergétique des parcs tertiaires de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010/2021
- Aide aux primo accédants : chèque avenir logement retenir sur la ville-centre, les jeunes ménages
- Poursuivre les aides financières pour les logements, aider les particuliers pour la performance énergétique du patrimoine privé
- Promouvoir et faciliter l'usage de matériaux biosourcés et soutenir le développement de filières locales PNR
- Mise en œuvre du dispositif Appel à projet visant à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités Horizon 2050 : atteinte du niveau « Bâtiment Basse Consommation » ou équivalent
- Maîtrise de la consommation électrique de l'assainissement des eaux usées
- Programme avec Voltalis et FDE62 pour réduire la facture de chauffage des habitants de Calais chauffés à l'électricité Boîtier connecté au tableau électrique des habitants

chauffés au tout électrique

Terre d'Opale Habitat et Habitat Hauts de France s'engagent à traiter, les logements les plus énergivores. Nous demandons qu'un **bilan des consommations programmées pour l'ensemble du parc Grand Calaisien à l'horizon 2026, la programmation objectifs et perspectives à 2030, 2050 soient présentés pour l'ensemble du parc** (Privé et public) avec des indicateurs de suivi tels que le nombre de chaudières renouvelées, la consommation finale de l'ensemble du parc etc ...

Nous vous demandons également que la question essentielle qu'est la **répartition et l'implantation de ces logements sociaux, comme de celle des autres logements, sur le territoire dans l'optique d'une diminution des besoins de déplacements** contraints, de développement des transports collectifs et donc la consommation finale du territoire, d'une plus grande résilience du territoire pour sa sécurité, soit traitée.

A cet égard, la démographie et le nombre de logements comparés au taux d'emploi sur la commune de Coquelles par exemple, (6550 emplois, 2600 habitants, 1100 logements) commune qui en outre, se situe en partie en dehors du polder des wateringues, doit interroger notre collectivité sur cette question des déplacements contraints.

La troisième piscine de GCT&M alimentée en énergie propre est présentée comme un projet visant à réduire la consommation finale du territoire sans aborder ni la question globale de l'eau qui se pose pourtant désormais à tous, ni la question du devenir énergétique des deux piscines déjà existantes. Nous vous demandons que ce bilan global du parc de piscines soit évalué et que des perspectives et des actions pour ce parc soient fixées et programmées aux différentes échéances du plan afin d'engager leur transition écologique.

A cet égard, il faut noter que l'une des actions du plan est le changement des fluides frigorigènes du complexe ICEO, déjà réalisée et qui conduit à consommer plus car perte de performance.

Il faut constater aussi concernant cette troisième piscine, que la question des déplacements aurait dû être évaluée dès sa conception pour son implantation dans l'optique d'une diminution des déplacements carbonés en favorisant les modes alternatifs. Une implantation dans le quartier même du fort Nieulay par exemple, en proximité de la ligne de transport en commun en site propre aurait pu à la fois valoriser ce quartier et favoriser la diminution des déplacements carbonés. **Nous vous demandons que cette réflexion soit menée et des actions programmées** (Orientations plan vélo intercommunal, liaisons douces franchissant A16, liaisons piétonnes, desserte par les transports collectifs etc ..) .

Il en va de même pour toutes les futures implantations de grands équipements collectifs, qu'ils soient publics ou privés, pour lesquels nous vous demandons que le plan climat fixe des orientations et objectifs à traduire dans toutes les autres politiques d'aménagement (PLUI, PLH, PDM, ..)

La réflexion sur **l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine tertiaire, industriel, agricole** est insuffisamment abordée. Nous vous demandons de l'engager en

donnant des perspectives et actions claires pour l'ensemble de ces secteurs.

Développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur

Le réseau d'électricité étant considéré sans enjeu en termes de développement des énergies renouvelables et le réseau d'hydrogène inexistant sur le territoire, la stratégie retenue indique que les réseaux devront évoluer en conséquence et s'adapter aux projets qui émergeront sur le territoire. Aucune action n'est donc envisagée dans ce domaine.

Considérant l'importance économique et l'impact écologique des grande infrastructures telles que le port, euro-tunnel et leurs filières, ce simple constat, ce manque de stratégie et d'actions est préjudiciable à la fois pour l'avenir de ces infrastructures et pour l'impact environnemental qu'elles auront dans les années à venir.

Nous vous demandons à travers la **création d'un consortium « Calaisis Zéro Carbone » rassemblant ces grands acteurs du territoire que sont notamment euro tunnel, le port, la région, l'état, le département, GCT&M, Enedis, RTE et d'autres acteurs locaux** encore, qu'une stratégie claire, des actions ambitieuses et coordonnées, telles que la préparation du territoire en termes de capacité de réseaux à voir naître des grands projets d'ENR (Eolien, hydraulique, hydrogène...) soient portées à travers ce plan climat.

Il est particulièrement regrettable par exemple, de constater aujourd'hui que des navires pouvant fonctionner complètement à l'électricité ne puissent le faire faute de capacité en matière d'alimentation électrique, demeurant ainsi dans l'obligation de continuer à empoisonner équipages estivants et riverains. **Cette défaillance constitue une atteinte au droit à la santé pour tous**. Nous vous demandons la mise en place dès aujourd'hui des capacités suffisantes pour les alimenter. A travers ce plan climat nous vous demandons le développement d'une stratégie et d'actions pour une l'électricité renouvelable ces navires et une énergie renouvelable pour les autres.

Afin d'encourager et de favoriser la transition écologique de la flotte, comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous vous demandons de porter auprès de la région et de l'état la mise en place d'un **bonus écologique pour les navires les plus vertueux** à travers une minoration de leur taxes portuaires.

De même nous vous demandons de nouveau un soutien au développement de Systèmes de dépollution des fumées émises par les ferries, à quai notamment, en attente de la transition écologique complète de la flotte.

Nous vous demandons que des objectifs chiffrés et une programmation dans le temps d'atteinte de résultats et des moyens accordés soient fixés pour les actions suivantes programmées, en précisant clairement les objectifs en matière d'alimentation en énergie renouvelable de ces réseaux :

- Développement du réseau de chaleur Calais

- Valorisation d'énergie de récupération et de nouvelles sources renouvelables (anas de lin) pour les chaufferies urbaines (Calais)
- Création d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur urbain au Fort-Nieulay
- Densification du réseau de chaleur urbain au Beau-Marais

Augmenter la production d'énergie renouvelable

Alors que les objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable pour 2030 sont fixés à 33 % la stratégie retenue par GCT&M nous précise qu'en 2016 la production d'énergie renouvelable s'élève à 106 GWh, soit 2,8 % de la consommation finale du territoire, un objectif de consommation Enr de 32 % 2015 et 65 % en 2050 , de production d'énergies renouvelables 2030 453 GWh soit 15% de la consommation, les action se résument à :

- l'annonce d'une étude de la SEPD en cours sur les énergies renouvelables
- le constat de l'installation d'une éolienne sur le nouveau port,
- le constat d'installation déjà faites de panneaux solaires sur certaines crèches
- le constat de l'exploitation de 3 éoliennes chez euro-tunnel
- l'annonce d'un projet de récupération de la chaleur fatale hypothétique chez carrefour
- L'annonce de diagnostics de la chambre d'agriculture visant à développer l'énergie photovoltaïque en exploitation agricole
- le constat de l'existence de l'Espace Info Energie renommé Espace Conseil Faire
- le constat du soutien du parc naturel pour l'accompagnement des porteurs de projets d'énergie renouvelable à travers le contrat d'objectif territorial ENR
- Le constat de l'installation d'un méthaniser agricole à Hames-Boucres
- Le constat de la promotion du développement des gaz verts et décarbonés par GRDF en accompagnant et faisant émerger des projets de production de gaz verts et décarbonés sur le territoire
- Le constat de l'augmentation de la capacité de stockage de l'usine de biométhanisation

Nous vous **demandons que les objectifs chiffrés dans le temps et les critères d'évaluation de ses actions** soient clairement établies, ainsi que les soutiens financiers et techniques spécifiques de GCT&M pour ces actions permettant d'atteindre un objectif de 33% de la consommation pour la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2030 en fixant un objectif pour 2026.

Une étude de Planification Énergétique en vue d'un COT ENR devrait permettre de connaître les actions à planifier par le PCAET pour ce volet Augmentation de la production d'énergie renouvelable. Un cadastre solaire dressant une carte de la ville et de ses toitures puis déterminant, pour chacune d'entre elles, le potentiel de production d'électricité, devrait être établi. Une étude pour l'installation de panneaux solaires au niveau de la STEP Monod et une étude pour une pompe à chaleur géothermique à l'Hôtel de Ville doivent être menées .

Nous vous demandons de **préciser les échéances de conclusion et traduction de ces études dans la stratégie et les actions du Plan Climat** ainsi que les dispositifs de suivi et d'information permettant d'associer la population à ces diverses études en cours .

De manière générale, on ne peut que constater le manque d'ambition de notre agglomération

pour le développement de ces énergies renouvelables

La commune de Coulogne nous a informé par exemple de son souhait de mise en place d'un **appel à manifestation d'intérêt afin de mettre les toitures des bâtiments publics à disposition d'entreprises** (des coopératives citoyennes de préférence, type Enercoop) afin que ces dernières produisent de l'énergie verte sur cette commune. En parallèle, les habitants propriétaires dans la commune seront aussi sensibilisés afin qu'eux aussi mettent à disposition leur toit dans le cadre de cet AMI.

Nous vous demandons que ce projet soit généralisé et porté par GCT&M dans le cadre du Plan Climat afin d'inciter, d'aider l'ensemble des communes et des habitants à s'engager dans cette démarche qui pourra être appuyée notamment par le projet de cadastre solaire répertoriant les friches, toitures, parking les plus efficaces pour accueillir de tels dispositifs.

De telles actions d'appel à projet devraient également être portées par le plan climat pour favoriser le développement de l'énergie éolienne (en incluant les potentiels des nouvelles communes de GCT&M non évalués), hydraulique, géothermique, et renforcées par la **création d'une régie intercommunale de production d'énergie renouvelable à l'échelle de de Grand Calais ou du Pays du Calaisis**, ce que nous vous demandons.

Valoriser le potentiel en énergie de récupération

Alors que le diagnostic indique un potentiel de 5,7 % de la consommation du territoire, et 12 % de la consommation industrielle, hormis quelques projets hypothétiques, cette valorisation n'est pas présente dans le programme d'actions . Nous vous demandons la mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération, voire du Pays, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, d'une **étude portant sur les potentiels de production et de valorisation de la chaleur fatale** afin de déterminer les actions prioritaires à porter et mettre en place au différentes échéance du plan climat.

Développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie

Alors que dans le contexte actuel de développement des énergies renouvelables, le stockage de l'énergie améliore l'efficacité énergétique, favorise l'insertion des énergies renouvelables variables, apporte aussi sécurité et flexibilité aux réseaux aucune action n'est développée dans ce secteur. Comme pour le potentiel en matière d'énergie de récupération nous vous demandons d'engager une action pour déterminer la stratégie et les actions dans ce domaine.

Favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique

Nous vous demandons que des objectifs chiffrés, une programmation dans le temps d'atteinte de résultats et des moyens accordés soient fixés pour les actions suivantes programmées par le plan :

- Les Assises du Bien Manger 2022 : organisation du Forum Grand public, de circuits de visite chez les producteurs, mise en place d'une signalétique spécifique
- La Cartographie des producteurs locaux de Grand Calais Terres & Mers

- Un site de transformation agroalimentaire qui mutualiserait un espace partagé entre producteurs et acteurs locaux pour mettre à disposition des équipements nécessaires à la transformation de leurs produits
- La sensibilisation et distribution des paniers solidaires (panier équilibre)
- Les actions du Département du PDC en faveur d'une alimentation durable
- Animations du Jardin à l'Assiette association Anges Gardins
- Accompagnement des projets de conversion à l'agriculture biologique (Chambre d'agriculture)
- Développement de l'éco-pâturage
- Mise en place d'un mode de gestion écologique sur les propriétés de Grand Calais autres que le site du Colombier-Virval
- Maintien de la biodiversité et actions de sensibilisation du public étudiant de l'ULCO
fauchage différencié des espaces enherbés du campus

Le Projet alimentaire Territorial (PAT) est présenté comme une simple action du plan climat alors que ce plan climat devrait être la colonne vertébrale de ce projet alimentaire territorial en fixant les objectifs fondamentaux qui sont la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire, le soutien à l'installation d'agriculteurs, y compris en zone urbaine, de circuits courts, de produits bio et locaux dans les cantines, de préservation de la biodiversité et la qualité de l'eau de redynamisation du tissu économique local, de préservation et développement des terres agricoles. Nous vous demandons la création que le plan climat fixe clairement ces objectifs.

Les actions de mise en place de produits frais locaux et bio dans la cantine scolaire des communes Mairie de Coquelles, d'acquisition de la parcelle par la commune pour production bio pour la cantine Hames Boucres et de production de produits locaux sur place des Attaques pouvant être, à cet égard, présentées comme des actions phares à promouvoir par Grand Calais sur toute l'agglomération. Une **cuisine centrale intercommunale** assurant la restauration à destination des établissements scolaires, des services communaux et intercommunaux du territoire comme **l'incitation au développement d'une agriculture biologique, notamment sur les champs captants d'eau potable** desservant le territoire, pour une alimentation plus locale et plus saine devraient constituer des objectifs du plan climat. Nous vous demandons de les inscrire.

Pour appuyer ces actions en faveur d'une eau potable et d'une alimentation saine et locale sur notre territoire nous vous demandons de porter à travers le plan climat l'action en faveur de l'engagement par le SyMPaC (Syndicat Mixte du Pays du Calaisis) ou le département d'une **politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains** (PENAP protection des espaces naturels et agricoles périurbains), en vue de les soustraire à l'urbanisation et de faciliter la protection des secteurs agricoles les plus sensibles tels ces champs captants ou les zones humides essentielles à la résilience du territoire

Le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est présenté comme une simple action du plan climat alors que celui-ci, interface avec Schéma de cohérence territoriale du Calaisis et le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, devrait être la colonne vertébrale de ce Plan Local d'urbanisme intercommunal en fixant par exemple, comme le demande le préfet de région, **les objectifs fondamentaux d'arrêt de l'artificialisation à l'horizon 2050 avec les étapes associées**, de désimperméabilisation des sols, de cadrage et

d'actions pour structurer le territoire à travers sa forme urbaine et rurale, de préparation du territoire aux défis de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci. Territoire en partie de polder l'arrêt de l'augmentation des biens et personnes soumises au risque de submersion marine doit être un objectif stratégique comme également la protection et la création de zones humides, la préservation des terres agricoles, de la biodiversité territoriale à travers les trames verte, bleue et noire de Grand Calais, le développement de la nature en ville, la diminution des besoins de déplacements carbonés à travers l'équilibre entre empois et logements et le développement des modes de transports alternatifs. Les objectifs d'un plan de boisement comme d'un plan vélo ambitieux pour Grand Calais par exemple font partie des actions que nous vous réclamons depuis longtemps. Nous vous demandons que le plan climat fixe clairement l'ensemble ces objectifs dans sa stratégie et ses actions.

Le **suivi des indicateurs du Schéma de cohérence territoriale**, notamment le compte foncier pour le logement, les activités économiques et les activités commerciales, est présenté comme une action du plan. Le travail sur la mise en compatibilité du SCOT avec les objectifs du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, du zéro artificialisation net à 2050 et celui de la réduction de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 devrait être engagé dès aujourd'hui pour que ces objectifs soient atteints. Nous vous demandons que le plan climat les fixe clairement dans sa stratégie et ses actions. Pour ce faire la réalisation d'un **Schéma de cohérence territoriale valant plan climat** serait très utile.

Le **Programme Local de l'Habitat (PLH)** est présenté comme une simple action du plan climat alors que ce plan climat devrait être sa colonne vertébrale en fixant ses objectifs fondamentaux en matière de qualités de nouveaux logements et de transition énergétique des logements existants. Nous vous demandons que le plan climat fixe clairement l'ensemble ces objectifs dans sa stratégie et ses actions.

Des actions de **sensibilisation sur l'aménagement durable** (PLUi, SRADDET, ateliers du SCoT et site internet) sont prévues sans objectifs et indicateurs chiffrés de suivi dans le temps. Nous vous demandons que ces objectifs soient établis.

Il faut noter que ces actions de sensibilisation auraient déjà dû être mises en œuvre à l'occasion de ce Plan climat en cohérence avec la concertation qui avait été votée par le conseil communautaire. On ne peut que constater que contrairement à ce qui était prévu dans cette délibération, aucune démarche d'information et de sensibilisation n'a été entreprise vers la population, que la stratégie n'a été décidée lors d'un séminaire le 17 septembre 2019 que par seulement 20 personnes dont 12 élus représentant 8 communes de la GCTM et que le conseil de développement de Grand Calais n'a pas joué son rôle de conseil, d'information et de sensibilisation de la population. Nous vous demandons de vous engager à ce que cela ne soit plus le cas pour les futures politiques d'aménagement portées par GCT&M (PLUi, PDM, PLH, Projet de territoire, mise en place de ce plan climat et de son suivi, etc ..)

L'aménagement de la zone d'activités communautaires de la briqueterie : un tel projet, présenté comme favorable au maintien de la biodiversité, et qui commence en prévoyant le sacrifice de plusieurs hectares de zone boisée dont 250 arbres de haute tige et une dérogation de destruction d'espèces protégées ne peut se prétendre « écologique » et n'a rien à faire dans

un Plan Climat. Cela relève du « greenwashing ». Nous vous demandons de l'en retirer ou de le revoir complètement en fixant de réels objectifs de développement soutenable pour ce secteur. Cette zone d'activité aurait du être programmée en **appliquant le triptyque « Eviter, réduire, compenser » l'évitement étant possible en choisissant des secteurs en dehors des zones boisés ou d'habitat d'espèce protégée** ... Notamment, par exemple, autour de la gare TGV située en dehors du secteur de polder qui pourrait devenir un secteur de relocalisation dans le cadre de l'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique ...

La requalification et réaménagement de la friches Coubertin est présentée comme une action de reconquête des friches sans que des indicateurs chiffrés d'objectifs dans le temps de reconquête ou non des autres friches existantes sur le territoire soient établis. Nous vous demandons que **l'inventaire des friches existantes sur le territoire soit réalisé**, rendu public et que des objectifs et actions de reconquête de ces friches soient fixés.

A travers ces actions de reconquête telle la friche Brampton par exemple, afin de définir comment passer de cet état de friche à celui de demain, offrant un cadre de vie et des services améliorés pour les riverains de ces espaces, nous vous demandons qu'elles fassent l'objet, dès leur repérage, d'une **démarche d'intelligence collective et de la co-construction** permettant aux habitants, les riverains notamment, d'imaginer l'avenir de leur environnement à travers des échanges, des balades urbaines permettant d'enrichir l'état des lieux, d'ateliers citoyens thématiques sur l'évolution de ces friches (Patrimoine et la mémoire du site , mobilités douces, qualité des espaces publics et paysagers , loisirs, activités, logements). L'enjeu est de préparer la population aux changements de mode de développement, qui seront d'autant mieux acceptés qu'elle y aura été associée.

La gestion écologique des espaces naturels et des espaces verts, des actions en faveur des copaturages, des Espaces Naturels , de la biodiversité, de la restauration écologique et paysagère, de mobilisation et sensibilisation citoyenne autour de la préservation des Espaces Naturels, de gestion différenciée « Zéro Phyto », prairies fleuries , défenses de berges, de gestion alternative des eaux pluviales, de réalisation d'ouvrages d'hydraulique douce sont présentés comme des actions du plan climat sans objectifs chiffrés et programmation dans le temps de leur réalisation . Nous vous demandons que ces objectifs et cette programmation soient établis.

La Ville de Calais souhaite expérimenter la création de ces minis-forêts en ville avec le partenaire « TreesEverywhere » qui se charge de définir un projet , construire le financement, piloter le chantier , sensibiliser et communiquer (participation citoyenne, ateliers scolaires, panneaux, ..) Nous vous demandons ou en est ce projet, quels sont ses indicateurs chiffrés de suivi et d'objectifs dans le temps. Pour une plus grande efficacité nous vous demandons que ce projet soit porté également par l'agglomération, qu'il soit élargi au autres communes et intégré au plan de boisement de GCT&M.

La plantation de haies et arbustes dans les espaces ruraux est présentée comme une action du plan alors que les actions présentées ont déjà été réalisées (2021) Nous vous demandons que des objectifs chiffrés et des actions en la matière soient fixés pour les années à venir.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre

Le Plan Climat nous présente l'**élaboration du Plan des Mobilités**, le Projet Mov'in de Transport en Commun en site Propre , le développement des pôles multimodaux déjà existants, l'acquisition de 14 bus à motorisation hybride en 2021 comme des actions du plan . Comme évoqué précédemment, le plan climat devrait constituer la colonne vertébrale du plan des mobilités de Grand Calais guidant les choix stratégiques d'évolution de mise en place des actions de ce plan des mobilités . Nous vous demandons que ce soit le réellement le cas à travers des stratégies, des objectifs généraux et des actions des objectifs chiffrés, une programmation dans le temps d'atteinte de résultats et des moyens accordés aux différentes échéances du plan pour l'ensemble des principes et actions régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire.

A cet égard nous vous demandons notamment que les stratégies et des actions claires soient définies et présentées pour :

- l'itinéraire choisi pour la ligne de transport en commun en site propre ; quel développement possible autour de cette ligne structurante pour le territoire ? pourquoi ne pas la prolonger jusqu'à la gare TGV en passant par la citée Europe ? etc..
- La gare TGV de Calais Frethun : située en dehors du polder des wateringues, une gare à betteraves et un parking à l'infini ? ou un pôle structurant de protection et de mise en sécurité des biens et des personnes face aux risques liés au dérèglement climatique?
- La voie mère : pourquoi la Région ne répond-elle pas à ses engagements de restructuration lourde pris à l'occasion du projet Port 2015 ?
- Doublement de la voie ferrée reliant Calais à Dunkerque ; quelles perspectives ?
- la limitation de l'augmentation du trafic routiers sur A16 et A 216 (ex rocade Est)

Pour mémoire , ci-dessous quelques liens utiles vers des éléments évoquant ces différentes questions.

- Quel projet pour la gare Calais Frethun, etude du CEREMA :
<https://www.cerema.fr/system/files/documents/2018/12/2013%20R%C3%A9mi%20Crombez%20TGV%20calais%20Frethun.pdf>
- Engagement de la Région pour la restructuration lourde de la voie mère, avis de l'autorité environnementale sur port 2015 (voir page 9 soit une reprise lourde de la voie mère avec passages souterrains, soit une nouvelle voie, ..) <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/contenu/telechargement/6189/34103/file/avis+ae-10022012113948.pdf>
- Avis des 4C sur l'insuffisance des réponses apportés par la région pour la modernisation de la voie mère
<https://calaispourleclimat.fr/2021/12/21/avis-des-4c-sur-le-projet-de-renforcement-de-la-voie-ferree-dite-voie-mere/>
- Avis des 4 C sur la modernisation de la voie ferrée reliant Calais à Dunkerque
<https://calaispourleclimat.fr/2023/05/21/quel-projet-pour-la-ligne-calais-dunkerque-et-gare-tgv-de-calais-frethun/>
- Pétition des 4C pour l'obligation d'arrêt des TGV en gare de Calais Frethun
<https://chnng.it/245pgVCS>

Nous vous demandons que des objectifs chiffrés, qu'une programmation dans le temps d'atteinte de résultats et des moyens accordés soient fixés aux différentes échéances du plan pour les actions suivantes programmées par le plan :

- Mieux mailler le territoire par le transports en commun gratuits pour tous (outre les

indicateurs de fréquentation , la diminution des déplacements automobiles devrait être un indicateur majeur)

- Installation de bornes de recharge de véhicules électriques (outre les objectifs des projets expérimentation REMORA, euro tunnel et SEPD des objectifs généraux de la collectivité en la matière devraient être fixés)
- Implantation de station distribution de GNL (seul celle réalisée en 2020 ZAC des Pins-Transmarck apparaît comme une action)
- Le schéma intercommunal des itinéraires cyclables incluant notamment les traitement des traversées sécurisée de l'A16 (Coulogne/Centre hospitalier, Coquelles/Citée Europe Pont du Leu/Calais notamment)
- Les 28 actions du plan vélo de la Ville de Calais
- L'aide à l'achat de vélos
- Savoir Rouler à Vélo objectif de parvenir à couvrir l'ensemble des écoles calais
- Déploiement de services aux cyclistes et développement de la culture vélo ville de Calais Pourquoi pas dans toutes les écoles de l'agglomération ?
- Favoriser l'usage du vélo pour les salariés des entreprises
- Révision des usages et de la conception des espaces urbains pour favoriser la marche à pied
- Plateforme commande en ligne auprès des commerçants "Mon Shopping c'est Calais Pourquoi ne pas l'étendre à tous les centre villes de l'agglomération ?
- Animation d'une conciergerie dans le centre-ville de Calais
- Rénovation de la voie mère SNCF
- Développement des solutions de report modal route/fer
- Développement des autoroutes ferroviaires et maritimes
- Accompagner les projets des collectivités, des secteurs industriel et tertiaire à travers la mise à disposition d'un interlocuteur privilégié Enedis et d'un interlocuteur raccordement
- Réduire les émissions générées par l'exploitation du tunnel sous la Manche
- Encourager le remplacement des équipements de chauffage les plus carbonés
- Mise en œuvre les actions d'exemplarité énergétiques , actions du plan de transition de Grand Calais Terres & Mers et de la Ville de Calais, Développement du télétravail et des visio-conférences
- Accompagnement des changements de chaudières au fioul (GRDF Accompagner les collectivités, les syndicats de copropriété, les bailleurs sociaux, les particuliers, les Entreprises)
- Développement et accompagnement de l'Ecologie Industrielle Territoriale
- Accompagner les entreprises vers la transition écologique ou l'écoproduction (CCI)
- Incubateur Filière textile/upcycling récupérer des matières (invendus/surplus en textile)
- Programme d'actions Économie circulaire et déchets
- Accompagnement des entreprises pour : établir et mettre en œuvre un plan d'actions de transition écologique
- Diagnostic transition écologique Réserve aux commerçants / artisans
- Accompagnement à l'écoproduction optimisation et de récupération des flux (énergie, matières et eau) sensibiliser de manière pratique les chefs d'entreprise aux enjeux de la Troisième révolution industrielle rev3
- Accompagnement reprise artisanale

Les actions détaillées ci-dessous renvoient à des études concernant diverses stratégies et actions qui devraient apparaître dans ce plan climat. Nous vous demandons le planning prévisionnel de concertation de la population et de gouvernance pour la définition des stratégies, actions retenues et de leur déclinaison dans le plan climat :

- **Développement d'une filière hydrogène qui ne peut être que « vert »** (réalisation d'une étude d'opportunité 2022/23 : lancement d'une étude d'opportunité / de préfiguration , - À compter de 2023 : mise en œuvre de la « stratégie hydrogène » complète et arrêtée. Comment cet objectif peut-il être atteint si dans la stratégie de l'agglomération, la production d'énergie éolienne, disponible, et indispensable à la définition de « l'H2 vert » est écartée ?
- Création d'une station GNV et renouvellement du parc PL de collecte en GNV (l'étude devait faire l'objet d'un rapport au plus tard pour 2022)
- Promotion et accompagnement de l'usage du bio méthaneau travers de la mobilité propre au GNV (GRDF)
- Action du Département du PDC en faveur d'une mobilité durable
- Intégration d'une part incitative pour la collecte des ordures une part fixe qui fait office d'un abonnement au service, et une part variable en fonction de l'utilisation du service (2026 : mise en œuvre)

Les actions de différents acteurs sont présentées pour réduire l'empreinte des flottes de véhicules professionnels (DFDS ,SEPD ,GRDF, Ville de Calais) sans que la collectivité ne présente d'objectifs généraux et d'actions pour l'ensemble du territoire en la matière, sans indicateurs chiffrés de suivi dans le temps de ces objectifs et des actions associées . Nous vous demandons de les établir.

Le plan nous indique que depuis fin janvier 2020 environ 50 **vélos électriques** et 70 bornes réparties sur six stations, la gestion d'une **communauté en ligne pour le covoiturage** (Pass Pass 2ème semestre 2021) sont en phase expérimentale, que le développement des vélos en libre-service VEL'IN est poursuivi . Nous vous demandons quel sont les résultats de ces phases d'expérimentales et actions ainsi que les objectifs chiffrés de GCT&M dans ces domaines pour les prochaines années.

Sont présentées comme des actions du Plan Climat l'aménagement d'**aires de covoiturage** du Schéma Interdépartemental de Covoiturage sans perspectives spécifique pour GCT&M, ainsi que deux aires de covoiturage de 50 places, (secteur Virval et sortie Coquelles) complémentaires de celles déjà existantes sur l'agglomération et dont la réalisation n'est pour l'instant pas programmée. Nous vous demandons que la stratégie générale, les objectifs et les indicateurs de suivi en la matière soient fixés pour les années à venir (recherche de partenariats public-privé, constitution d'un vrai service d'appui aux usagers pour qu'ils laissent leur voiture ou la partagent...)

Concernant la réduction des émissions du transport maritime (notamment dans le port) la réflexion sur l'alimentation à quai pour les navires au port de Calais est programmée, des mesures de surveillance par drone des émissions du port ont été réalisées en 2020 , une étude sur l'influence des émissions des navires sur les concentrations de polluants et PM10 a été lancée en 2021, le projet PASSAGE a travers une charte de développement durable du port établi une réflexion sur son efficacité énergétique, une évolution de la flotte de navires pour réduire les consommations, et pour des carburants plus propres est engagée par les compagnies maritimes

Comme nous l'avons déjà fait auparavant, à travers la mise en place d'un **bonus écologique pour les navires les plus vertueux**, la mise en commun de l'ensemble de ces études et perspectives d'évolutions de la flotte et de son alimentation énergétique , la **création d'un consortium « Calaisis Zero Carbone »** rassemblant ces grands acteurs du territoire que sont euro tunnel et le port, la région, l'état, le département, GCT&M, université et d'autres acteurs

locaux tels que Enedis ou RTE , nous vous demandons qu'une stratégie claire soit définie et des actions ambitieuses soient portées en matière de réseau de développement coordonné des réseaux de distribution d'énergie, de production et consommation d'énergie renouvelable pour la transition énergétique et écologique des infrastructures majeures du territoire et leurs activités liées.

Cette structuration de la réflexion et coordination des actions, disposant de moyens et personnels techniques suffisant, permettrait notamment d'éviter, comme nous l'évoquons précédemment, que des navires pouvant fonctionner sans polluer ne puissent le faire faute de capacité en matière d'alimentation énergétique autre qu'électrique , demeurant ainsi dans l'obligation de continuer à empoisonner équipages estivants et riverains, cette défaillance constituant une atteinte au droit à la santé pour tous.

La question du traitement des déchets provenant d'autres territoires que GCT&M aurait dû être abordée comme participant de la diminution de production de déchets voire à la production d'ENR.

L'implantation de **colonnes enterrées** en habitat vertical pour augmenter le tri est portée par Terre d'Opale Habitat, et Habitat Hauts-de-France avec un déploiement progressif sur 10 ans, en fonction des travaux de réhabilitation programmés sur le parc. Nous vous demandons, si cela n'est pas le cas, pourquoi cette action n'est pas étendue à toutes les autres formes d'habitat, et si c'est le cas l'échéancier de mise en place. De plus, ces équipements coûteux doivent être optimisés par une pédagogie de chaque instant auprès de la population, au risque de n'être pas efficace. Nous vous demandons de déployer cette sensibilisation (ambassadeurs de tri, réunions publiques, spots publicitaires, incitations diverses...)

Anticiper les impacts du changement climatique

Le programmes d'actions devrait répondre clairement à des objectifs stratégiques concernant la protection et le développement du système d'évacuation à la mer des eaux de ruissellement qu'est le réseau de waterings du polder, l'alimentation sécurisée en énergie renouvelable de ce système d'évacuation, la diminution de la production de ces eaux de ruissellement qu'elles soient agricoles ou urbaines, la desimperméabilisation et renaturation du territoire, la sanctuarisation de ses zones humides, l'arrêt de l'augmentation de la population et des biens soumis au risque de submersion marine, devraient être les axes majeurs et fondamentaux de cette politique d'adaptation du territoire au changement climatique à traduire dans toutes les autres politiques publiques portées par Grand Calais (Projet de territoire, Plan local d'urbanisme, Plan de mobilité, Plan local de l'habitat, Projet alimentaire territorial,..) Nous vous demandons de définir ces actions .

Des actions « études » en faveur :

- de la **gestion alternative des eaux pluviales**, de leur infiltration sont programmées ou réalisées (carte de zonage pluvial pour Calais, Coulogne, Coquelles, Marck, Sangatte Blériot, création de zones de rétention d'eaux pluviales au niveau de Coulogne, Calais et Marck. Sans d'objectifs généraux et d'indicateurs chiffrés de suivi de ces objectifs dans le temps . Nous vous demandons de les définir en précisant notamment les objectifs de zonage pluvial pour les autres communes et leur déclinaison dans les plan locaux d'urbanisme.
- Du **développement d'ouvrages d'hydraulique douce** + bassins de rétention étude hydraulique axée sur l'érosion doit être menée par GCTM modélisation des bassins versants érosifs afin de choisir la solution la plus adaptée (ex : plantation de haies).A

partir de 2022-23 : DIG (Déclaration d'Intérêt Général) pour faire autoriser l'installation sur une propriété privée, d'ouvrages hydraulique douce.

- De l'**entretien des ouvrages de défense contre la mer**, du systèmes d'endiguement du territoire (surveillance, entretien, remise à niveau des ouvrages artificiels protégeant la population contre les submersions marines) sont e compétence GCT&M. En 2020-2021 une études de dangers du système d'endiguement demande de régularisation du système d'endiguement ont été engagés.
- De l'**entretien des canaux du Calaisis** pilotées par l'IIW sur l'ensemble des canaux du Calaisis , des études techniques, financières, juridiques, (propriétés Etat, VNF ou sections de wateringues) sont engagées pour envisager de prendre une compétence permettant de mener des travaux d'entretien, restauration et réhausses de berges. (2022 : finalisation des statuts de l'IIW , à partir de 2022 ou 2023 : travaux). La collectivité devrait étendre cette étude à leur valorisation, ces canaux étant un atout totalement inexploités sur le plan touristique, quand d'autres près de nous savent le faire (Val de Lys, Base d'Haverskerque...). Leur valorisation permettrait de fait un entretien concomitant régulier.
- Une **étude prospective d'adaptation au changement climatique du territoire des Wateringues** est pilotées par l'IIW Phase 2 : Défis locaux à relever – définition et validation des hypothèses d'évolution : restituée en novembre 2021 Phase 3 : Évaluation détaillée des solutions envisageables -modélisations Phase 4 : Propositions d'orientations stratégiques Phase 5 : Définitions des compléments d'études

Nous vous demandons de nous informer sur l'**état d'avancement de ses différentes études, sur la participation citoyennes à la définition de le stratégie et des actions issues de ses études** (Présentation du diagnostic, définition des enjeux choix stratégiques) sur les modalité d'intégration dans le plan climat des stratégies et actions déterminées par ces études.

Nous vous demandons que des objectifs chiffrés, une programmation dans le temps d'atteinte de résultats et des moyens accordés soient fixés aux différentes échéances du plan pour les actions suivantes programmées par le plan :

- Essaimer les écoquartiers sur les projets d'aménagements urbains, Identifier de nouveaux sites potentiels pour la construction d'écoquartiers sur des friches ou des quartiers en reconversion
- Amélioration du rendement du réseau d'eau potable maintenir le rendement moyen du réseau supérieur à 85% pour le périmètre Grand Calais Terres et Mer
- Sensibilisation au fonctionnement hydraulique du delta de l'Aa 'Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) Actions à déployer de 2021 à 2023.

Qualité de l'air

La recherches d'études sur la qualité de l'air (Plusieurs études ont déjà été réalisées par l'ULCO) , la caractérisation chimique des particules atmosphériques PM2.5 à Calais et impact sur la santé (Université littoral projet TOXTEM «Toxicité des particules atmosphériques issues de zones urbano-industrielles et portuaires et impact sur les cellules pulmonaires ») sont affichées dans le programme d'actions . Nous vous demandons l'état d'avancement de ces études et l'échéancier de la traduction de leurs conclusions dans la stratégie et les actions du plan climat.

Des boîtiers pédagogiques de mesure du CO2 dans les crèches et les écoles ont été mis en place (mesure du taux de dioxyde de carbone , acquisition envisagée de boîtiers de mesure supplémentaires afin de passer de 1 à 2 boîtiers par école) Le programme Aère toi d'ATMO

accompagne GCT&M et ses communes, pour une bonne compréhension de ces mesures de la qualité de l'air. Nous vous demandons de préciser quels sont les résultats à ce jour de ces mesures de la qualité de l'air, les modalités de regroupement et de consultation de ces données, les actions éventuelles mises en place suite aux résultats de ces mesures.

Afin de renforcer ce dispositif de mesure locale et citoyenne de la qualité de l'air nous vous demandons d'inscrire dans les actions du plan climat, le cas échéant en partenariat avec ATMO et l'ULCO, sachant que le nombre de capteurs officiels pour la pollution extérieure a diminué drastiquement depuis 20 ans, la mise en place d'un **service de prêt de micro-capteurs permettant à chacun de mesurer la qualité de l'air** dans son environnement intérieur et extérieur immédiat, au plus près des sources de production de pollution, en empruntant gratuitement, sans condition de ressources, de tels micro-capteurs .

Le rappel de l'**interdiction des brûlages de déchets verts et l'information et sensibilisation ATMO sur la qualité de l'air** sont présentés comme des actions du plan climat sans fixer d'objectifs et d'indicateurs chiffrés de suivi dans le temps de la réalisation de ces objectifs. Nous vous demandons que ces critères soient fixés.

REV3

La définition d'une stratégie rev'3 pour le territoire doit permettre d'enrichir la stratégie de développement économique mise en œuvre et de soutenir le développement de nouvelles filières, dans une logique vertueuse de développement économique = développement durable. Axes thématiques : performance énergétique du bâti / mobilité durable (et filières de nouveaux carburants) / développement des ENR&R (énergies renouvelables et de récupération) / économie circulaire/ESS (filiale textile,...) Mi-juillet 2021 : rendu final du cabinet Transitions, avec présentation finale de la stratégie arrêtée. Nous vous demandons quels sont les objectifs, stratégies, actions issus de cette réflexion ainsi que les délais et modalités de leur inscription au plan climat de GCT&M

L'accélérateur rev3 programme d'accompagnement à destination de start-up ou de jeunes entreprises désireuses, l'accompagnement à l'ingénierie de projet rev3 pour cadrer et définir les projets de développement au regard des enjeux environnementaux, énergétiques et économiques impactant des entreprises doivent être mis en place. Nous vous demandons les indicateurs chiffrés de suivi en de ces actions dans le temps soient fixés .

L'animation d'un COTTRI (540 000 €) va permettre de conforter le positionnement du territoire et son volontarisme en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique grâce à la co-construction d'un plan d'actions local et opérationnel à court terme Janvier 2022 : comité de suivi n°2 et premier rapport d'activité • Janvier 2023 : comité de suivi n°3 et second rapport d'activité • Janvier 2024 : comité de suivi n°4 et évaluation a posteriori, rapport final et solde du contrat Nous vous demandons quels sont les objectifs, stratégies, actions de cette réflexion qui devraient directement contribuer à alimenter le plan climat de GCT&M

Une communication autour des stratégies rev'3 et PCAET est programmée (communiquer sur la stratégie du territoire en matière de climat et énergies, pour faciliter l'émergence des projets et la mise en réseau des acteurs Rentrée 2021 : événement de lancement début 2022 : réflexion autour des événements et rendez-vous) Nous vous demandons l'état d'avancement de cette action notamment sur le PCAET pour lequel aucune information ou association de la population n'a été réalisée, ainsi que les indicateurs chiffrés de suivi en de ces actions dans

le temps.

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) est présenté comme une action du Plan Climat . Ce n'est pas le cas, c'est le plan climat qui aurait dû être la colonne vertébrale de ce CRTE en favorisant toutes les actions pertinentes (Arrêt de l'imperméabilisation, protection de l'environnement, développement des énergies alternatives, diminution des gaz à effet de serre, etc ...et en écartant des subventionnements les projets qui n'ont rien à y faire (subventionnement de parkings destructeurs de végétal, ex : Place Condé. Rien pour les énergies renouvelables, les transports décarbonnés hormis un plan vélo sans objectifs et critères d'évaluation , rien pour le projet alimentaire territorial, le développement d'une agriculture plus propre et locale, Rien pour le développement des puits de carbone, pour un plan de boisement, la préservation de la qualité de notre eau, de notre air, pour la biodiversité locale, rien pour aider les acteurs privés à s'engager dans la transition, pour un plan de paysage pour éduquer à l'environnement et au développement durable ... Seulement 1,3 % du budget pour l'adaptation et la résilience face aux risques liés au dérèglement climatique sur l'un des premiers territoires en Europe menacés par les risques liés au réchauffement climatique :) La population et les acteurs locaux, comme le conseil de développement devaient être associés à la définition de ce CRTE. Nous vous demandons pourquoi cela n'a pas été le cas, pourquoi nous n'avons pas d'avis et de propositions du conseil de développement sur ce CRTE ainsi que les dispositions prises pour informer le public du suivi de ce CRTE tout au long de son application.

Autres actions proposées par les 4C

Lors de la trop brève concertation notre association vous avait déjà proposé les trois fiches d'actions pédagogiques suivantes :

- Soutien au développement de **Systèmes de dépollution des fumées émises par les ferry**, à quai notamment, en attente de la transition écologique complète de la flotte (Informers, sensibiliser, favoriser et aider à la mise en place de systèmes de traitement des fumées toxiques émises par les ferrys)
- Organisation de « **balades Wateringues** » dans le Calaisis, afin de faire comprendre aux habitant·e·s le fonctionnement et les enjeux du territoire de polder sur lequel iels vivent ;
- Création d'une **Université Populaire de la Transition**, pour coordonner et diffuser les initiatives pédagogiques existantes dans le domaine de la modification des habitudes (ateliers, échange de savoirs etc...)

Ces actions n'ont pas été reprises au plan climat. Nous vous demandons que ce soit le cas.

Végétalisons Grand Calais Terres & Mers

Dés-imperméabiliser et végétaliser c'est agir pour la sécurité du polder et de ses habitants

Nous vous proposons de mettre en place sur le site internet de GCT&M **une plate-forme de démocratie participative** permettant aux Citoyennes et Citoyens de Grand Calais de formuler leurs propositions de verdissement du territoire pour un territoire s'adaptant au dérèglement climatique, un territoire plus beau, prenant en compte la qualité de vie et la santé de tous.

En concertation et collaboration avec les services techniques des mairies et de l'agglomération, pour une agglomération plus belle, verdoyante et attractive, cette action permettrait,

progressivement et si besoin en contractualisant avec les citoyens concernés, la débitumation et le verdissements de voiries, trottoirs, etc .. inutiles ou trop larges, de friches, d'espaces publics, la piétonnisation de certains secteurs, la création d'espaces prêt à planter pour les habitants, de boisements et de tontes différenciées des pelouses.

De même comme action préventive des inondations futures, **remettre à l'air libre les cours d'eau et watergangs**, autant que faire se peut, et à tout le moins, cesser d'en abuser de nouveaux (Cf près de Calais-vins)

Végétalisons les cours des établissements scolaires de GCT&M

Faire bénéficier de la nature à l'école, c'est œuvrer pour la protection du polder c'est aussi mettre le bien-être et la santé des enfants au cœur de nos préoccupations. C'est leur permettre de s'épanouir, c'est favoriser leur apprentissage, diversifier leurs jeux, rendre plus agréables leurs récréations, leur permettre d'y découvrir et d'y faire vivre la biodiversité. C'est les protéger et les aider à faire face aux menaces liées à la hausse des températures.

Nous vous proposons d'inscrire dans les actions du plan climat de GCT&M la programmation de la végétalisation d'au moins la moitié des cours imperméabilisées de chaque école, collège et lycée du Calaisis en définissant les moyens collaboratifs, technique et financiers dégagés par notre agglomération pour le suivi et la réalisation de cette action.

Vous trouverez en lien ci-dessous une pétition appelant à cette action :

<https://chng.it/kpFhXb5Hkg>

Une Trame noire pour GCT&M

Contre la pollution lumineuse dangereuse pour notre santé et le maintien de la biodiversité les 4C sont intervenus récemment pour le suivi de l'application de la réglementation sur l'éclairage nocturne. Ce suivi n'est qu'un volet des actions que les communes et l'agglomération doivent porter contre cette pollution. L' éclairage des zones d'activités, des routes et autoroutes, la rénovation de l'éclairage public des communes doivent s'inscrire dans une trame noire à construire et mettre en place dans l'ensemble des politiques publiques locales

Nous vous proposons d'inscrire dans les actions du plan climat de GCT&M la mise en place de cette trame noire en définissant ses grands objectifs à traduire dans toutes les politiques d'aménagement portées sur le territoire tels que l'adaptation de l'éclairage aux fonctionnalités des espaces, la régulation des périodes d'éclairage (horloge, temporisation, détection de présence) le choix de ne pas éclairer, et l'évitement l'éclairage des espaces sensibles.

Un atlas de la biodiversité intercommunale

Un Atlas de la Biodiversité intercommunale est un outil stratégique, véritable levier d'action des collectivités locales en faveur de la biodiversité, en faveur de la trame verte, bleue et noire locale.

Il vise l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances sur la biodiversité à l'échelle du territoire, tout en fédérant ses acteurs locaux : élus, entreprises, citoyens, scolaires, associations.... Cette démarche collaborative permet d'établir une cartographie des enjeux de la biodiversité et un plan d'actions en faveur de l'environnement porté par la Collectivité.

Sa mise en œuvre est largement financée par l'agence française de la biodiversité

Nous vous proposons d'inscrire dans les actions du plan climat de GCT&M la réalisation de cette atlas et de retenir dans sa stratégie les grands objectifs de cet atlas à traduire dans toutes les politiques d'aménagement portées sur le territoire. tels que : la connaissance de la richesse de la biodiversité locale, des milieux fragilisés, menacés, à protéger ou à préserver, la découverte des enjeux environnementaux du territoire, la proposition d'actions de préservation basées sur les solutions fondées sur la nature, la valorisation de l'écologie, la préservation de la ruralité de notre territoire, le tourisme vert, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, de la population, des élus, l'intégration de la biodiversité .

<https://www.ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale>

Fresques du Climat

La Fresque du Climat permet à chacun de comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques. En partenariat avec notre association nous vous demandons d'inscrire dans le plan climat la programmation et l'organisation de tels ateliers pour sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens

En partenariat avec l'institution interdépartementale des waterings, les instances chargées du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du Delta de l'Aa, l'agence de l'eau, l'université, un tel outil, spécifique aux problématiques de résilience du polder (**Fresque du polder?**) pourrait être développé afin de sensibiliser les citoyennes et citoyens. Nous vous demandons d'inscrire au plan climat l'engagement des démarches nécessaires à la réalisation de cet outil et à son déploiement.

<https://fresqueduclimat.org/>

Analyse environnementale des orientations stratégiques et actions du Plan Climat

Comme précisé dans son introduction l'Evaluation Environnementale Stratégique est un outil qui doit aider à la décision et permettre l'intégration de l'approche environnementale dans le PCAET. Ainsi il doit permettre l'optimisation environnementale du PCAET au travers de l'étude des solutions de substitution. Nous vous demandons **quelles sont les solutions de substitution, d'évitement, de réduction et de compensation que cette étude a permis à notre collectivité de mettre en place** pour l'ensemble des orientations stratégiques et des actions du Plan Climat .

L'analyse de la compatibilité avec la stratégie nationale bas carbone et Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) indique que Grand Calais Terres et Mers ne respecte pas complètement l'objectif de ces stratégies nationales . Nous vous demandons de faire évoluer le plan climat afin que cela soit le cas.

L'analyse environnementale évalue de manière critique la stratégie et les actions adoptées sans présenter de **scénarios alternatifs** permettant à chaque citoyen d'évaluer la pertinence ou non de la stratégie et des actions retenues. Nous vous demandons que ces scénarios alternatifs soient présentés et évalués.

Comme pour l'ensemble du plan climat, cette analyse environnementale fournit des indicateurs de suivi nettement insuffisants ou peu représentatifs. Ils sont pour la plupart fournis sans affichage du point zéro d'évaluation (exemple surfaces des terres agricoles, longueur de pistes cyclable, surface de forêts, zones humides etc et des objectifs aux différentes étapes du plan.

(exemple diminution de la circulation automobile, progression de puits de carbone, espaces verts, de la biodiversité etc ..) Nous vous demandons que ces points zero d'évaluation et ces objectifs clairs soient définis ...

Conclusion :

En l'état, nous ne pouvons valider la version du PCAET mise au débat public, que nous considérons, comme le montrent nos commentaires et propositions, comme bien trop peu ambitieux eu égard aux enjeux que notre territoire va devoir résoudre.

Un tel plan climat, réalisé péniblement, en près de quatre années, sans concertation, ni débat, ni partage, avec un plan d'actions « catalogue » non financé (dont certaines actions n'ont rien à y faire), apparaît comme une simple obligation réglementaire à laquelle on ne peut se soustraire. Pas comme un vrai projet de territoire. Ni comme une priorité.

Il n'est pas, en l'état, la boussole dont les élus devraient impérativement pouvoir se saisir pour protéger le territoire, entraîner la population, les acteurs du territoire à bifurquer vers un développement harmonieux, respectueux du vivant, faisant entrer pour les années à venir notre agglomération dans les « Territoires en Transition et Résilients », pour les générations actuelles et futures. Nous le regrettons.

Néanmoins, c'est amendable.

Espérant à travers notre démarche, avoir pu contribuer à l'enrichissement de ce plan climat, à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communautaires de Grand Calais Terres et Mers, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'association **Citoyennes et Citoyens du Calais** pour le **Climat** (Les 4C):

La commission administrative :

Pour toute correspondance merci de privilégier la réponse par mail :

association@calaispourleclimat.fr